

**N° 6855<sup>5</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

---

---

**PROJET DE LOI****relatif à un régime d'aides à la protection de l'environnement**

\* \* \*

**AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES METIERS**

(20.3.2017)

Par sa lettre du 13 février 2017, Monsieur le Ministre de l'Economie a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet des amendements parlementaires relatifs au projet de loi repris sous rubrique et adoptés par la Commission parlementaire de l'Economie.

La Chambre des Métiers a rendu son avis au sujet du projet de loi initial en date du 7 janvier 2016. Le projet de loi crée un nouveau cadre législatif pour le régime d'aides pour les entreprises dans le domaine de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il couvre à la fois les entreprises industrielles et les entreprises du secteur des classes moyennes.

La Chambre des Métiers insiste à ce qu'elle soit représentée dans la commission consultative qui doit donner son avis sur les différentes demandes d'aides et dont la composition et le fonctionnement seront déterminés par règlement grand-ducal.

Elle est d'avis que les nouveautés introduites en matière de régimes d'aides doivent être communiquées à large échelle aux entreprises.

\*

A l'exception des deux remarques énoncées ci-dessus, la Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au sujet des amendements parlementaires lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 20 mars 2017

*Pour la Chambre des Métiers**Le Directeur général,*  
Tom WIRION*Le Président,*  
Roland KUHN

